



DESTINATAIRE	URGENT	COI
CABINET DU MAIRE		X
ASSISTANT SOCIAL		
EST		
FRANCOIS-GUY		
FRONTON		
SYSTEMES D'INFORMATION		
COMMUNICATION		
RELATIONS CULTURELLES		
REGULATION		
COLLAIRE-VOISINS-JEUNES-SPORTS		
PROTECTORAT		
CONSTRUCTION-LOGISTIQUE		
ENVAI-DEV-ECO-DURABLE		
URBANISME-FOUCIER		X
PROPRIETE-ESPACES VERTS		
RESEAUX RISQUES NATURELS		
POLICE MUNICIPALE		
CCAS		
PELLE		X

VILLE DE BIOT
17 MAI 2022
N° enregistrement : 2022A1502
COURRIER ARRIVE

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot
Hôtel de ville
CS 90339
06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Nice, 11 mai 2022

Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes
M.I.N. Fleurs 17 - Box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél. : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04
Email : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé, par courrier reçu le 29 avril 2022, le dossier de modification n°9 de votre PLU visant à adapter votre document d'urbanisme sur les secteurs d'habitats.

Nos réf. MD/LR/AG-nh 2327

Objet : modification n°9 du PLU de la commune de Biot

Dossier suivi par Aileen GABERT
☎ 06 22 50 91 50

Cette procédure de modification fait évoluer les documents écrits et graphiques du PLU afin d'introduire de nouvelles règles permettant une meilleure intégration des constructions nouvelles, de revoir les servitudes de mixité sociale et de modifier et étendre l'OAP du quartier des Soullières.

La suppression de la servitude de mixité sociale n°8 permettra la réalisation d'un verger pédagogique sur ce secteur à forte sensibilité paysagère.

Les zonages réglementaires actuels, UCa et N, ne permettent pas pour l'instant la réalisation de constructions ou d'installations liées et nécessaires à une exploitation agricole.

Lors d'un échange téléphonique, la commune nous a indiqué avoir conscience de cette situation et que ce point pourrait faire l'objet d'une modification ultérieure si nécessaire.

Aussi, compte tenu de l'absence d'impact de cette modification sur les espaces et activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation à émettre sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18060002500035
APE9411Z



Michel DESSUS